

BILAN - ACTIF

SELAR AB

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Valeurs au 31/12/24			Valeurs au 31/12/23
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	10 336,00	6 186,14	4 149,86	711,00
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	50 000,00		50 000,00	50 000,00
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	325 272,45	262 424,20	62 848,25	74 347,77
Autres immobilisations corporelles	92 166,70	52 438,80	39 727,90	32 265,54
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	477 775,15	321 049,14	156 726,01	157 324,31
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	137 104,06		137 104,06	97 429,94
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés				
Personnel et comptes rattachés				
Créances fiscales et sociales				5 989,00
Fournisseurs débiteurs	3 094,60		3 094,60	
Débiteurs divers	32 712,65		32 712,65	59 934,32
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	484 952,66		484 952,66	274 211,92
Charges constatées d'avance (3)				15 550,61
TOTAL ACTIF CIRCULANT	657 863,97		657 863,97	453 115,79
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	1 135 639,12	321 049,14	814 589,98	610 440,10

APM

BILAN - PASSIF

SELAR AB

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Valeurs au 31/12/24	Valeurs au 31/12/23
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 1 000,00)	1 000,00	1 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	100,00	100,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	533 659,66	528 414,89
Report à nouveau		-47 250,26
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	126 508,30	52 495,03
SITUATION NETTE	661 267,96	534 759,66
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	661 267,96	534 759,66
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	311,06	300,00
Emprunts et dettes financières diverses		
Groupe et associés	4 311,76	6 777,75
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	29 106,39	31 967,73
Fournisseurs, factures non parvenues	53 900,00	300,00
Dettes fiscales et sociales	65 692,81	36 334,96
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	153 322,02	75 680,44
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	814 589,98	610 440,10

AB
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée CHIRURGIEN DENTISTE
au capital de 1 000 euros
Siège social : 17 RUE DES MEGISSIERS
76290 MONTIVILLIERS
833 177 207 RCS Le Havre

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 MAI 2025

L'an deux mille-vingt-cinq,
Le 26 mai,
A 18 heures,

Les associés de la société AB, société d'exercice libéral à responsabilité limitée CHIRURGIEN DENTISTE au capital de 1 000 euros divisé en 1 000 parts sociales, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social situé 17 RUE DES MEGISSIERS 76290 MONTIVILLIERS, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

Monsieur Aurelian APINTILIESEI, titulaire de 989 parts sociales en pleine propriété
Monsieur Vlad-Alexandru POPA, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété
Madame Elena-Andreea BATINCU, épouse SPIRIDON, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Aurelian APINTILIESEI préside l'Assemblée en sa qualité de gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Autorisation de l'affiliation des mandataires sociaux, non titulaires d'un contrat de travail mais assimilés aux salariés, aux contrats de protection sociale complémentaire éventuellement souscrits par la Société,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
- le rapport de la gérance,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

PVA AM SEA

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport établi par la gérance. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 126 508 euros de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	126 508 euros
------------------------	---------------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 660 168 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions mentionnées dans ce rapport.

Chacune desdites conventions, soumise à un vote distinct auquel n'a pas pris part l'associé intéressé, est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, autorise les mandataires sociaux non titulaires d'un contrat de travail mais qui sont assimilés aux salariés, en

AMM JEA
PVT

application de l'article L.311-3 du Code de la sécurité sociale, à bénéficier des contrats de protection sociale complémentaire que la Société aurait éventuellement souscrits au profit des salariés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Aurelian APINTILIESEI

Aurelian APINTILIESEI

Elena-Andreea BATINCUI, épouse SPIRIDON

Vlad-Alexandru POPA

AB
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée CHIRURGIEN DENTISTE
au capital de 1 000 euros
Siège social : 17 RUE DES MEGISSIERS
76290 MONTIVILLIERS
833 177 207 RCS Le Havre

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 MAI 2025

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 décembre 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 126 508 euros de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 126 508 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 660 168 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 mai 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Aurelian APINTILIESEI



AB
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée CHIRURGIEN DENTISTE
au capital de 1 000 euros
Siège social : 17 RUE DES MEGISSIERS
76290 MONTIVILLIERS
833 177 207 RCS Le Havre

RAPPORT DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 MAI 2025

Exercice clos le 31 décembre 2024

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice et, le cas échéant, de prendre des décisions relatives à la gérance ou au contrôle de notre Société.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 754 841 euros contre 1 676 228 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 4,69%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 68 euros contre 10 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 580,00%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 259 996 euros contre 311 526 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -16,54%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 823 799 euros contre 769 109 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 7,11%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 30 252 euros contre 38 198 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -20,80%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 305 718 euros contre 309 321 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -1,16%.

Le montant des charges sociales s'élève à 129 324 euros contre 149 950 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -13,76%.



L'effectif salarié moyen s'élève à 0 contre 0 pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 40 086 euros contre 40 859 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -1,89%.

Le montant des autres charges s'élève à 9 euros contre 1 940 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -99,54%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 1 589 185 euros contre 1 620 903 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -1,96%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 165 724 euros contre 55 335 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 199,49%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 0 euros (0 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 165 724 euros contre 55 335 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 199,49%.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 39 216 euros contre 1 316 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 2879,94%.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde ainsi par un bénéfice de 126 508 euros contre un bénéfice de 52 495 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 140,99%.

Au 31 décembre 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 814 590 euros contre 610 440 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 33,44%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 126 508 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	126 508 euros
------------------------	---------------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 660 168 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 661 268 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.



**AUTORISATION D'AFFILIATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ASSIMILÉS AUX SALARIÉS
AUX CONTRATS DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE**

Nous vous informons qu'en application de la circulaire de la Direction de la sécurité sociale du 25 septembre 2013, les mandataires sociaux non titulaires d'un contrat de travail mais qui sont assimilés aux salariés, en application de l'article L.311-3 du Code de la sécurité sociale, peuvent bénéficier des contrats de protection sociale complémentaire que la Société aurait éventuellement souscrits au profit des salariés, sur autorisation de la collectivité des associés.

Nous vous proposons en conséquence d'autoriser les mandataires sociaux susvisés, éventuellement concernés, à être rattachés aux contrats de protection sociale complémentaire éventuellement souscrits par la Société, et en conséquence à bénéficier desdits contrats.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à MONTIVILLIERS
Le 26 mai 2025

Aurelian APINTILIESEI

